

## Aéroport de Toulouse: l'Etat se pourvoit en cassation

PAR LAURENT MAUDUIT  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 8 MAI 2019

L'Agence des participations de l'État a annoncé qu'elle allait se pourvoir en cassation, dans l'espoir d'obtenir l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Paris, qui a récemment annulé la privatisation de la Société de gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (SATB).

L'État est décidément très mauvais joueur. Par un communiqué, l'Agence des participations de l'État (APE) a annoncé mardi 7 mai qu'elle allait se pourvoir en cassation, dans l'espoir d'obtenir l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Paris, qui a récemment annulé la privatisation de la société de gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (SATB).

Pour les opposants à cette privatisation, cet arrêt ne constituait certes qu'une victoire partielle, car la juridiction administrative n'a annulé pour l'instant que la procédure de privatisation, au motif qu'elle avait été irrégulière (*lire ici*). Et il fallait encore que les initiateurs de la procédure, la FSU et Solidaires, aillent devant le tribunal de commerce pour faire ensuite annuler la vente elle-même.

Mais cet arrêt de la cour administrative d'appel de Paris aurait pu être l'occasion pour l'État de faire un *mea culpa* et d'admettre que cette privatisation de la Société de gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac n'avait été qu'une succession d'erreurs, d'irrégularités et même de scandales. Cela aurait pu être aussi l'occasion pour Emmanuel Macron, qui a lancé cette privatisation fin 2014 en qualité de ministre de l'économie, et qui l'a pilotée ensuite de bout en bout, d'admettre sa responsabilité dans ces dérives pour y remédier.

L'Élysée a pourtant visiblement décidé de s'entêter, et de se battre sur tous les fronts pour ne pas être désavoué par la justice, après l'avoir été par l'opinion. D'où le communiqué de l'APE qui annonce ce pourvoi. Au demeurant, il a assez peu de chances d'aboutir, car les motifs d'annulation retenus par la cour administrative d'appel étaient très clairs.

En résumé, si la cour administrative d'appel a annulé la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB), c'est que la procédure a été marquée par une grave irrégularité. « *La Cour a considéré que le "cahier des charges" [...] ne pouvait, contrairement à ce qu'avaient estimé les services de l'État, [...] évoluer [...] au cours de cette procédure.* » Or c'est ce qui est advenu lors de la procédure de privatisation.

Quand la procédure de privatisation avait été lancée, fin 2014, nous avons révélé l'opacité du consortium candidat au rachat, regroupant un investisseur chinois, Casil, et un groupe canadien, SNC-Lavalin Inc., lequel consortium était dénommé Symbiose. À l'époque, Mediapart avait fait des révélations passablement sulfureuses. Il suffit, écrivions-nous, d'aller **sur le site internet de la Banque mondiale** pour y apprendre que celle-ci a imposé au groupe SNC-Lavalin la plus grave sanction jamais prononcée dans l'histoire de l'institution pour des faits graves de corruption.

Finalement, seuls les investisseurs chinois avaient déposé une offre, se débarrassant de leurs embarrassants alliés canadiens. Or le cahier des charges interdisait qu'en cours de procédure de privatisation, la composition des investisseurs candidats au rachat n'évolue.

L'APE le sait pertinemment, mais a donc décidé de gagner du temps. Dans l'espoir que cette privatisation ne soit pas annulée ; et dans l'espoir de pouvoir engager celle d'Aéroports de Paris...

• **Le communiqué de l'APE peut être consulté ici.**

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.